

2 Politique

Assemblée nationale/Election des membres bureaux des Commissions permanentes

Le PDG dicte sa loi

Stéphane MASSASSA

Libreville/Gabon

Le parti au pouvoir a pris 32 postes sur les 36 à pourvoir au sein des huit commissions que compte la première Chambre du Parlement. Toute chose qui, selon le groupe parlementaire Les Démocrates (opposition), est contraire au règlement de l'institution. Par conséquent, les membres dudit groupe ont claqué la porte de cette plénière électorale tenue hier.

LE bureau de l'Assemblée nationale à procédé, hier à son siège, à l'élection des membres des bureaux des Commissions permanentes de ladite institution. Une élection marquée par le boycott des membres du groupe parlementaire de l'opposition Les Démocrates (LD). Lesquels on décidé de claquer la porte de la plénière y relative en dénonçant une violation du règlement de l'Assemblée nationale par le Parti démocratique gabonais (PDG) qui, au terme d'une concertation préalable, a décidé de prendre, fort de sa majorité, trente-deux (32) postes sur les trente-six (36) à pourvoir. Le président du groupe LD, Séraphin Akure-Davain, explique en s'appuyant sur le règlement de l'institution, que "les bureaux des commissions doivent refléter le visage politique de l'Assemblée nationale". Ce qui signifie, poursuit-il, que les différents groupes parlementaires devraient se retrouver au sein



Photo : Sylvain Maganga

Le bureau de l'Assemblée nationale présidant les travaux.



Photo : Sylvain Maganga

une phase du vote à main levée.

des bureaux des dites commissions. «Or, déplore-t-il, aujourd'hui, force est de constater que le groupe parlementaire PDG qui, bien-sûr, est le plus important, a décidé de prendre tous les postes des bureaux des commissions et ne rien laisser à l'opposition dont nous sommes la principale force. Donc nous sommes là, d'une part, contre la disposition légale qui impose que le visage politique de l'Assemblée nationale se retrouve dans ces bureaux et, d'autre part, contre la pratique parlementaire qui, depuis que cette institution existe, montre que l'opposition a toujours occupé des postes».

Toute chose contraire à l'avis du président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, lequel a pour sa part, rappelé au président du groupe "LD" qu'aucune disposition légale n'obligeait un groupe parlementaire à céder un poste, ni à ne pas se présenter à un



Photo : Sylvain Maganga

Les membres du groupe parlementaire "LD" quittant la salle en cours des travaux.

poste. Et que outre la loi, "la concertation restait un moyen permettant d'aboutir à certaines décisions". Toutefois, rappelle que le règlement de l'Assemblée nationale dispose en son article 28 que «les groupes parlementaires constitués conformément aux dispositions de l'article 18, disposent d'un

nombre de sièges proportionnel à leur importance numérique au sein de l'Assemblée nationale. Et que chaque groupe parlementaire répartit ses membres entre les différentes commissions générales permanentes, dans la limite de son quota». Ce qui, pour les députés "LD", signifie que, «représentant 72% du nombre

de députés, le Parti démocratique gabonais n'aurait droit qu'à 26 des 36 postes à pourvoir. Et que les 10 autres reviendraient au reste des groupes parlementaires constitués». Et le député du 2e arrondissement de Lambaréné d'ajouter : «C'est donc pour toutes ces raisons que nous n'avons

pas pu nous mettre d'accord avec nos collègues du PDG, et que nous avons décidé de les laisser mettre en place ces commissions, d'autant plus que la plupart d'entre elles avaient déjà été installées avant même que le vote n'est lieu». Non sans préciser : «Nous resterons des députés simples et leur laissons la responsabilité entière des bureaux des commissions».

Pour ce qui est de l'élection des membres des bureaux des dites Commissions permanentes, notons que les différents présidents de commission sont : Gabriel Malonga (Lois), Ruffin Pacôme Odzounga (Finances), Angélique Ngoma (Affaires sociales), Alain Simplicie Bougoueres (Communication), Rodrigue Abourou Otego (Aménagement du territoire), Blaise Louembe (Affaires étrangères) et Félicité Ongouri Ngoubili (Planification et Développement dura-

Administration décentralisée/Installation des maires (suite)

Lambert-Noël Matha à Makokou et Tchibanga aujourd'hui

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

Le ministre d'Etat également en charge des Collectivités locales entame une tournée qui le conduira dans les capitales provinciales de l'intérieur du pays. Programmée pour durer jusqu'à lundi prochain, celle-ci lui permettra de procéder aux installations des nouveaux maires des dites villes.

APRES les communes de Libreville, Owendo, Akanda et Ntoun, la semaine dernière, le ministre d'Etat en charge de l'Inté-

rieur, de l'Administration du territoire, des Collectivités locales, de la Décentralisation, chargé de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lambert-Noël Matha, entame une tournée ce matin dans les capitales provinciales de l'intérieur du pays. Il y procédera aux installations des nouveaux maires. Cette tournée qui débute par Makokou (Ogooué-Ivindo) et Tchibanga (Nyanga), est partie pour durer jusqu'à lundi prochain. Demain, le patron de l'Intérieur se rendra à Mouila (Ngounié) et Lambaréné (Moyen-Ogooué). Puis, vendredi, à Koula-Moutou (Ogooué-Lolo) et



Photo : F. M. Mombi

Le ministre d'Etat Lambert-Noël Matha lors d'une précédente sortie.

Franceville (Haut-Ogooué) où sa délégation et lui passeront la nuit. Les installa-

tions des nouveaux édiles d'Oyem (Woleu-Ntem) et Port-Gentil (Ogooué-Mari-

time) interviendront lundi prochain. Il faut souligner que, selon les résultats de l'élection des membres des bureaux des conseils municipaux proclamés par le Conseil d'Etat, Makokou, Tchibanga, Mouila, Lambaréné, Koula-Moutou, Franceville, Oyem et Port-Gentil ont désormais pour maires respectifs : Ekazama Guy-Roger (PDG), Yembit Yembit Jean-Charles (Les Démocrates), Diramba Jean-Norbert (Les Démocrates), Maury Ngowemandji Jean Justin Hilaire (PDG), Nzengue Lola Rigobert (PDG), Lekogho Joachim (PDG), Abessolo Mengue Christian (PDG) et

Tchango Gabriel (PDG). Lors de ses précédentes sorties du même genre, le ministre d'Etat Lambert-Noël Matha avait sensibilisé les nouveaux édiles sur plusieurs sujets et autres préoccupations qui devraient susciter beaucoup d'attention de leur part. Il s'agit essentiellement de la "question de la salubrité, celle de la mise en œuvre du Fonds d'initiative départementale (FID), auxquelles il faudra ajouter la question relative à la citoyenneté". Ces préoccupations devraient sans doute revenir dans ses différentes adresses à l'endroit des nouveaux maires.

Vie des partis/PDG/Libreville/2e arrondissement

Des ordinateurs pour les deux fédérations

AN

Libreville/Gabon

La dotation est du député Jacques Massala.

LE député du 2e siège du deuxième arrondissement de la commune de Libreville, Jacques Massala, a dernièrement remis un lot d'ordinateurs aux deux fédérations PDG de sa circonscription électorale. Plus précisément 6 ordinateurs pour la fédération de

St Michel, et 6 autres pour la fédération Avéa-CNSS. Cette cérémonie sobre a vu la présence du secrétaire provincial Albert Oyame, ainsi que de plusieurs cadres "pdgistes" dudit arrondissement. La dotation de Massala s'inscrit dans le cadre d'une promesse faite

lors de la campagne pour les législatives d'octobre 2018.

Quelques-uns des bénéficiaires du don de Massala ravis de poser avec les colis reçus.



Photo : Adjat Ntoutoume